

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 16 décembre 2016

3^{ème} Commission
N° CP-2016-11-3-3

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

Direction des Finances
Direction Europe, Attractivité et Aménagement

**POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES
LOCALES
AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2016
AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES
DEPARTEMENTALES EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie. Affectation d'un montant de 18 459,00 € pour 3 dossiers au titre de l'Aménagement des Routes Départementales en Traverse d'Agglomération au bénéfice de la Ville de CERNAY et de la Communauté de Communes du Pays de Brisach. Ces subventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la 3^{ème} Commission réunie le 3 juin 2016 et le 30 septembre 2016.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, l'affectation des autorisations de programme à hauteur de **18 459 €** est proposée pour les dossiers relevant du dispositif d'aides à l'aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération.

La Commission Voirie, Infrastructures et Transports, chargée de l'examen de ce programme, a émis un avis favorable pour la prise en compte des opérations figurant ci-après :

- **Aménagement des Routes Départementales en Traverse d'Agglomération** :

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARD00220	CERNAY Carrefour à feux et trottoirs, RD 483 (Faubourg de Belfort)/rues de la Charité et du Lot-et-Garonne	22 695,00	15%	3 404,00
ARD00223	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Travaux d'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 13 (rue de Colmar) et de la RD 2 (rue de Neuf-Brisach) à DESSENHEIM	31 082,00	25%	7 770,00
ARD00224	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Travaux d'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 9 I (rue du Château d'Eau) à URSCHENHEIM	29 141,00	25%	7 285,00
TOTAL				18 459,00

Les communes nous ont transmis l'ordre de service de démarrage des travaux, ou l'état certifié des dépenses ainsi que la copie des factures acquittées.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'approuver l'affectation des autorisations de programme de la politique A08, millésime 2016 des opérations à hauteur d'un montant de **18 459,00 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- d'accorder les subventions telles que détaillées ci-dessus et qui feront chacune l'objet d'un versement unique en fin de travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN